

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **17-07-2017**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

<b>St-Pierre</b>	<b>Judith</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #01</b>
<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #02</b>
<b>Gagnon</b>	<b>Claude</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, directrice générale, est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés : 2017-075**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2017-076**

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 mai 2017**

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 19 juin 2017 soit et est adopté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2017-077**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2017-07**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2017-07

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

**Rés : 2017-078**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4578 à 4626 et les déboursés directs de juin 2017

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion à adopter

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

***Règlement : Modification à la Politique de remboursement des Activités sportives***

Modification est apportée à la Politique de remboursement des Activités sportives :

Article 1 : Retrait de la mention des frais liés à la Bande Estivale, puisque aucun frais supplémentaire n'est exigé de la part de la VBC pour les Municipalités en périphérie pour cette activité.

**Adoptée à l'unanimité**

## 8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2017-07-17

Arrérages : 7 849\$ Courant : 10 719\$ Non échue : 156 989\$ Total de 175 557\$

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2017-079

### a) Mise aux normes Eaux usées

Attendu que : La première étape dans la réalisation de la mise aux normes des eaux usées municipales est la recherche des eaux parasites d'infiltration et de captage;

Attendu que : Une demande de soumission sur invitation a été expédiée à 2 entreprises qui effectuent ce type de recherche;

Attendu que : Celles-ci avaient jusqu'au vendredi 16 juin, à 10h00 am, pour soumissionner;

Attendu que : Les 2 firmes ont soumissionnées;

Attendu que : Le tout a été déposé chez Groupe Conseil TDA, vendredi dernier 12h30, pour analyse de conformité et recommandations;

Attendu que : La recommandation de Groupe Conseil TDA, est jointe à la présente résolution.

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que :

En tenant compte de l'analyse de conformité et des recommandations de Groupe Conseil TDA, l'option B, présentée par la firme Enviro-Services Inc. soit et est retenue pour la recherche des eaux parasites d'infiltration et de captage.

Le tout pour un montant de 33 716.41\$ tel que stipulé dans la soumission déposée à nos bureaux.

### Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-080

### b) Acquisition d'un terrain secteur Mistassini pour installation d'un réservoir incendies

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte l'offre de cession à titre gratuit à des fins d'utilité publique, Canton de Franquelin, rang Rivière-Mistassini, partie non divisée. N/Réf. : 0960-15-9183-12;

La Municipalité de Franquelin confirme avoir lu et compris l'offre de cession à titre gratuit faite par la MRC de Manicouagan pour le terrain décrit ci-dessous;

La Municipalité de Franquelin accepte cette offre de cession à titre gratuit et promet d'acheter le terrain décrit aux prix et conditions mentionnés;

La Municipalité de Franquelin a mandaté, pour réaliser les travaux d'arpentage à l'intérieur du délai prévu à l'offre de cession à titre gratuit, la firme d'arpenteurs-géomètre Groupe Cadoret, Arpenteur Géomètre;

La Municipalité de Franquelin mandate Mme Diane Cyr à réaliser toutes démarches requises pour la conclusion de cette transaction et à signer tous documents relatifs à celle-ci.

### *Extrait d'offre de cession (page suivante)*

### **Contrat notarié**

Si vous acceptez la présente offre, vous devrez mandater un notaire de votre choix et en assumer les honoraires professionnels. Avant de procéder aux analyses requises et à la rédaction de l'acte de cession, votre notaire devra demander ses instructions auprès de la MRC de Manicouagan.

### **Emplacement concerné**

Il s'agit du terrain que vous demandez, d'une superficie approximative de 2 500 mètres carrés de 50 mètres de large par 50 mètres de profondeur, tel que montré au plan ci-joint.

### **Condition(s)**

#### *Notaire*

L'acte notarié contiendra la clause suivante :

#### *Restriction au droit de disposer :*

*La présente cession est consentie à des fins d'utilité publique pour l'implantation d'une prise d'eau avec un réservoir souterrain pour se conformer au schéma de couverture des risques en incendie. Conséquemment, l'immeuble présentement cédé ne pourra être utilisé à d'autres fins, ni être vendu, cédé, donné ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable de la MRC de Manicouagan, conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État et aux règlements qui en découlent. La présente clause devient inopérante à l'expiration d'un délai de 30 ans à compter de la date des présentes.*

#### *Arpentage*

La présente offre est conditionnelle à ce que vous fassiez arpenter et cadastrer le terrain par un arpenteur-géomètre de votre choix, et ce, à vos frais. Vous devez transmettre à ce dernier une copie de la présente offre. Avant de commencer les travaux, il devra prendre ses instructions auprès du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) du MERN et annexer la présente offre. Ces plans d'arpentage devront être déposés dans un délai maximal de **huit (8) mois** de l'acceptation de la présente offre. À défaut, la MRC pourra revoir les conditions ou mettre fin à la présente offre. Vous noterez que vous devez obtenir l'arpentage avant de mandater votre notaire. Vous devrez alors lui transmettre copie du plan d'arpentage.

### Signature

Dû à la nécessité d'arpentage, la présente offre est conditionnelle à la signature de l'acte notarié dans un délai de **onze (11) mois** de la date d'acceptation de la présente. À défaut, la MRC pourra revoir les conditions ou mettre fin à la présente offre.

### Servitudes et autres droits

La présente offre est sujette, s'il y a lieu :

- 1° aux servitudes ou charges existantes que pourrait découvrir votre notaire lors de l'examen des titres;
- 2° aux servitudes à créer à l'acte notarié suite à l'analyse, par votre notaire, d'éléments tels que cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.;
- 3° à l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de votre notaire. Si une autorisation est nécessaire, vous devez vous assurer de l'obtenir, et ce, à vos frais;
- 4° à la préparation, par un arpenteur-géomètre de votre choix et à vos frais, d'une description technique que pourra vous exiger votre notaire.

Vous devez prendre le terrain dans l'état où il se trouve, la MRC n'étant pas responsable de l'état des lieux. Ainsi, vous devrez prendre les dispositions nécessaires pour vous assurer de l'état des lieux et de leur accessibilité ainsi que vérifier qu'ils sont libres de toute occupation. Vous devez, de plus, entreprendre les démarches nécessaires auprès de la municipalité concernée pour vous assurer que l'utilisation que vous entendez faire du terrain décrit précédemment est conforme aux lois et règlements en vigueur.

### Prix et autres frais

Frais d'administration	1 018,00 \$
TPS 5 %	50,90 \$
TVQ 9,975 %	<u>101,55 \$</u>
<b>Total</b>	<b>1 170,45 \$</b>

Ces montants seront payables à la signature du contrat notarié.

### Acceptation

Veillez prendre note que, si cette offre vous convient, vous devrez nous transmettre le formulaire ci-joint dans un délai d'**un (1) mois** de la présente, c'est-à-dire d'ici le **15 juin 2017**.

À défaut de respecter ce délai, la présente offre deviendra automatiquement nulle et de nul effet et nous fermerons votre dossier et vous devrez libérer le terrain.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Kalliel Karres, technicien en aménagement, au numéro de téléphone 418-589-9594 poste 242.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-081

#### c) Utilisation de la remorque (trailer) municipale

Attendu que : La Municipalité de Franquelin a procédé dans les dernières semaines à la remise en état de sa remorque;

Attendu que : Celle-ci est conçue pour les travaux municipaux;

Attendu que : L'utilisation à d'autres fins que les travaux municipaux, accroît les risques de bris à la remorque;

Attendu que : Aux fins d'assurances, la remorque est spécifiée pour les travaux municipaux.

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu :

Que la remorque municipale (trailer) ne soit utilisée que pour les travaux municipaux;

Que celle-ci ne soit ni prêtée, ni louée à quelque instance que ce soit.

### Adoptée à l'unanimité

Rés : 2017-082

#### d) Mise aux normes de l'eau potable – Paiement de factures

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu :

**Procès-verbal de la séance du 17-07-2017**

Que les factures impayées de Groupe Conseil TDA soient réglées à même les fonds impartis pour les travaux de mises aux normes de l'eau potable.

Factures relatives au mandat : Surveillance de bureau – Fact. 37991 travaux terminés 95% : 1 221.61\$ Tx incluses;

Surveillance de bureau – Fact. 38265 travaux terminés 100% : 1 782.93\$ Tx incluses;

Support technique – Fact. 38359 : 1 501.12\$ Tx incluses.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2017-083**

**e) Mise aux normes eaux usées – Paiement de factures TECQ**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu :

Que les factures relatives à la préparation du mandat spécifique de mesure de débit du réseau d'égout sanitaire de la Municipalité relativement à la mise aux normes du système des eaux usées (Rés. 2017-045) soient réglées en totalité, le mandat ayant été réalisé à 100%

Factures relatives au mandat : Traitement eaux usées – Fact. 38273 travaux terminés 75% : 5 044.53\$ Tx incluses;

Fact. 38373 travaux terminés 100% 1 681.51\$ Tx incluses.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2017-084**

**f) Don Vélo Santé**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Un don de 250\$ soit remis à Vélo-Santé lors de leur passage dans notre Municipalité le dimanche 27 août de 11h00 à 13h00 au Centre des Loisirs;

Que Mme Diane Cyr soit et est autorisée à signer le formulaire d'autorisation de passage.

**Adoptée à l'unanimité**

**10. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

**Rés : 2017-085**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h25

---

Michel Lévesque, Maire

---

Diane Cyr, Directrice Générale